



Annick BILLON

Sénatrice de la Vendée

Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire
Délégation sénatoriale aux Entreprises - Délégation aux droits des Femmes

LA LETTRE

ÉDITO

Juillet 2017

© Direction de la communication-Sénat



A la croisée des chemins

La France vient de se doter d'un Président de la République, Emmanuel Macron, qui affiche une vision européenne que je partage. Dans le même temps nous déplorons la disparition de 2 icônes européennes, l'Allemand Helmut Kohl et la femme politique la plus aimée des français Simone Veil. Les Hommes passent l'Histoire continue de s'écrire.

Helmut Kohl a 15 ans en 1945, il est témoin de l'effondrement, de la destruction de son pays, de sa partition, résultat de la scandaleuse idéologie conduite par ses dirigeants et qui s'écroule après avoir ensanglanté l'Europe.

Simone Veil a 18 ans en 1945, elle est témoin et victime des effroyables méthodes mises en oeuvre par cette idéologie pour abêtir, asservir, détruire pour asseoir sa dictature, survivante des camps de la mort organisée.

Pour l'un et l'autre, plus jamais cela ! Pardonner, mais mettre en oeuvre tous les moyens pour empêcher que de telles horreurs se reproduisent. La voie c'est la construction de l'Europe à laquelle ils

consacreront une large part de leurs engagements, de leurs activités, de leurs combats.

Au moment où ces grands témoins rejoignent le Panthéon de l'Histoire, s'élevaient en France les voix du repli sur soi, de la remise en ordre des frontières, du rejet de l'autre.

Les français ont su réagir en bousculant l'ordre des choses, en renvoyant dos à dos les extrêmes. Ils ont donné leurs suffrages à des hommes et des femmes qui ont la volonté de réformer et de prendre en compte les défis mondiaux du 21ème siècle.

Beaucoup d'entre eux déçus par les politiques des dernières années n'ont pas participé à ces scrutins. Il y a une attente forte, la nécessité d'y répondre et de leur redonner confiance dans l'avenir de notre pays. Les français sont impatients, il faut agir sans atermoiements inutiles.

Ils attendent de leurs représentants une plus grande efficacité, et pour eux-mêmes une meilleure représentativité.

Il est évident qu'une Europe forte, puissante, protectrice est un des atouts importants pour atteindre les objectifs de lutte contre le chômage en boostant nos entreprises, de protection des citoyens, de lutte contre le terrorisme, de relance de notre agriculture et des différentes activités de notre filière maritime.

Nous sommes à la croisée des chemins. Les maux dont nous souffrons sont parfaitement identifiés,

Les moyens d'y remédier sont connus. Le travail à accomplir par l'équipe mise en place par le Président de la République est immense. Il ne pourra aboutir sans l'aide constructive de tous les parlementaires, des élus de nos territoires, et des français. Si la volonté est là les résultats y seront, sinon le bel élan retombera comme un soufflé, et notre pays retombera dans ses errements.

Le cap a été fixé lors du Congrès de Versailles. Les premiers textes présentant les grandes réformes sont, ou seront, présentés aux parlementaires, ils concrétiseront la volonté du gouvernement d'engager notre pays dans la voie de la modernisation.

Le calendrier parlementaire est chargé. Je m'attacherai, comme toujours à la lecture des textes proposés, à respecter mes engagements, à refuser l'opposition partisane, à oeuvrer pour l'intérêt général, avec un état d'esprit objectif.

ACTUALITÉ

Être agricultrice en 2017

© DR



Comme vous le savez, pendant 6 mois, la Délégation aux droits des Femmes a consacré ses travaux aux femmes en agriculture. Un colloque le 22 février dernier, de nombreuses auditions dont celle de Christiane Lambert, nouvellement élue à la présidence de la FNSEA puis des déplacements dans les départements comme en Vendée à la rencontre des femmes agricultrices, ont abondamment nourri notre réflexion.

Le 12 juillet, nous avons présenté à la presse notre rapport : **Femmes et Agriculture : Pour l'Égalité dans les territoires.**

Ce rapport comporte les 40 recommandations portant sur 3 orientations :

- pour faciliter l'installation des agricultrices, sécuriser leur parcours et favoriser des temps personnel et professionnel,
- pour consolider le statut des agricultrices et améliorer leur couverture

sociale ainsi que leur retraite,

- pour une meilleure prise en compte de la féminisation de la profession agricole.

LIRE LA SUITE

© Direction de la communication-Sénat



L'année 2017 est décidément une année électorale. Ainsi, le Sénat sera-t-il concerné pour partie le 24 septembre prochain ; d'ailleurs, le décret portant convocation des collèges électoraux est paru le 4 juin.

De manière impérative, les conseils municipaux auront pour le 30 juin, désigné leurs délégués et suppléants qui avec les députés, les sénateurs sortants, les conseillers régionaux et départementaux éliront les nouveaux sénateurs de leur département.

Les sénateurs étant élus au scrutin universel indirect pour 6 ans à la Haute

Assemblée renouvelée par moitié tous les trois ans, la Vendée attendra 2020.

AU SÉNAT

Le Sénat pour tous

© senat.fr



Les MOOC (massive open online course ou cours en ligne ouvert et massif en français) s'inscrivent dans la démarche engagée par le Sénat à la demande du Président Gérard Larcher de rendre l'institution sénatoriale plus

visible et plus accessible à nos concitoyens.

Après l'Institut du Sénat dont le cycle de formation est dédié aux personnes représentatives de la société française, de Paris et des territoires, le Sénat souhaite s'adresser à un public plus large.

Désormais, chaque citoyen a la possibilité de mieux appréhender la valeur ajoutée du travail sénatorial.

Ainsi, les trois catégories d'intervenants – sénateurs, universitaires et fonctionnaires parlementaires – ont-ils mis en place une pédagogie utile autour de quatre thèmes : le bicamérisme, l'organisation du Sénat, la fonction législative et la fonction de contrôle.

L'image modernisée du Sénat s'impose avec «le Sénat en ligne pour tous».

LIRE LA SUITE

UIP : une présidente pour 3 ans en octobre

© DR



L'Union Interparlementaire est l'organisation mondiale des parlements des États souverains. C'est d'ailleurs **la plus ancienne des institutions internationales à caractère politique** qui, dès 1889 jette les bases de la coopération multilatérale institutionnelle pour une paix internationale. Constituée de 162 membres et dix membres associés avec son siège à Genève, l'UIP **collabore avec l'Organisation des Nations Unies et la Cour permanente d'arbitrage de La Haye.**

Membre de l'UIP depuis mon élection au Sénat et du groupe d'amitié France-Mexique et Pays d'Amérique Centrale, **j'ai reçu ma Collègue mexicaine, Gabriela Cuevas Barron qui est candidate à sa présidence.**

C'est au tour de l'Amérique Latine d'assumer ce poste pour trois ans à partir du 18 octobre prochain.

Je lui ai apporté **mon soutien** : c'est une femme engagée et volontaire qui entend bien œuvrer pour **la paix dans le monde** en mobilisant les femmes pour la coopération entre les peuples. S'appuyant sur les parlements, symboles d'une démocratie constructive, elle agira pour que les grands objectifs comme **l'Accord de Paris en faveur du climat** trouvent un **écho amplifié.**

© Direction de la communication-Sénat



Ce sont les prestigieux salons de Boffrand de la présidence du Sénat qui, jeudi 22 juin, accueilleraient la cérémonie de remise des trophées «Civisme et Défense» organisée par l'association CIDAN (Civisme Défense Armée Nation).

François Louveaux, Inspecteur général de l'éducation nationale, Myriam Achari, Contrôleur général des Armées, directrice des Patrimoines, de la Mémoire et des Archives du Ministère des Armées, Rose-Marie Antoine, Directrice générale de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, le Général de Corps d'Armée, Philippe Ponties, Directeur du Service National et de la Jeunesse ont honoré de leur présence, cette cérémonie.

En l'absence du Président Gérard Larcher, et m'adressant plus particulièrement aux enfants (scolaires, jeunes conseillers municipaux, membres d'associations), j'ai tenu à inscrire mon propos au cœur de l'actualité des attentats qui portent atteinte à nos concitoyens et menacent notre démocratie : «... *La Marseillaise chantée par tous les sénateurs debout dans l'hémicycle du Sénat qui a retenti après une minute de silence en hommage aux victimes de ce 11 janvier 2015 restera gravée dans ma mémoire. Elus de nos territoires, nous avons exprimé ensemble, la force de la République et de la Nation qui font de nous le peuple français... Nos territoires, vous le démontrez, sont sources de compétences qui ne demandent qu'à s'exprimer et à être reconnues et valorisées. Votre exemple doit être suivi par beaucoup : le civisme, c'est une société respectueuse de chacun et, où chacun trouve sa place... Les Lauréats de ces trophées 2017 Civisme - Défense, nous rappellent à notre devoir de citoyens engagés et à nos missions d'adultes responsables qui, inlassablement doivent œuvrer pour renforcer la Nation : c'est notre service national permanent !*».

Libéralisation transport ferroviaire voyageurs

© senat.fr



Le 21 juin, j'ai participé à la **conférence de presse** au cours de laquelle, mes collègues de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, mes collègues, le Président Hervé Maurey et le Vice-Président Louis Nègre, ont présenté la proposition de loi qu'ils s'approprient à défendre. En vertu d'une décision européenne, ils souhaitent **anticiper l'ouverture à la concurrence du réseau ferroviaire des voyageurs**. Les services conventionnés, comme les **TER, pourront être ouverts à concurrence dès le 3 décembre 2019**. Au vu de l'étroitesse des délais, et pour permettre à chacun de s'y adapter, il est indispensable de définir le cadre de cette libéralisation au plus vite. Dans cette perspective,

Hervé Maurey et Louis Nègre ont entendu l'ensemble des parties prenantes. Il ressort que cette libéralisation pourrait **remettre l'utilisateur au cœur du service**. Elle lui offrirait de meilleures prestations à des coûts inférieurs. De plus, et malgré l'urgence de son caractère, la mise en place de ce dispositif se ferait progressivement, au gré des conventions entre les autorités et la SNCF. L'expérience ayant déjà été concluante en Allemagne et en Suède, **anticiper les directives européennes rentabiliserait ces projets tout en permettant de les contrôler**. Ils souhaitent notamment **garantir aux voyageurs l'achat d'un billet unique** lorsque la prestation est réalisée par différentes entreprises.

EN DIRECT DE L'HÉMICYCLE

De la moralisation à la confiance

© senat.fr



Le Sénat a adopté mercredi 2 août le projet de loi pour la confiance dans la vie politique, qui interdit les «emplois familiaux» de collaborateurs et instaure un nouveau régime pour les frais des parlementaires. Ce texte est issu des travaux de la Commission Mixte Paritaire réunissant sept députés et sept sénateurs le 1er août.

En revanche, les mesures du projet de loi organique, second volet de la réforme voulue par le Président de la République n'ont pas trouvé d'accord en CMP. Ce texte comprend principalement, la suppression de la réserve parlementaire que la majorité sénatoriale n'a pas acceptée.

Je considère en effet que la suppression de la réserve parlementaire peut mettre en danger les communes et les intercommunalités.

© senat.fr



Lundi 31 juillet, la commission mixte paritaire sur le projet de loi **d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social**, a rendu ses conclusions. Les 7 sénateurs et 7 députés ont trouvé un compromis que le Sénat validera le 3 août dans la matinée.

Ce projet de loi a pour objectif d'engager une **réforme du modèle social** en concertation avec les organisations syndicales et patronales traduisant les ambitions du Président de la République, Emmanuel Macron qui entend **«faire converger performance sociale et performance économique»**.

Le groupe Union Centriste approuvant l'application de **l'article 38 de la Constitution** par lequel «le Gouvernement peut, pour l'exécution de son programme, demander au Parlement l'autorisation de prendre par **ordonnance**, pendant un délai limité, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi...», a rappelé que les questions de fond ont largement été débattues lors de l'examen 2016, de la loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels. Pour nous, la loi dite El Khomri contient des freins notamment en ce qui concerne les **négociations et les accords d'entreprise dans les TPE-PME**. Notre économie largement impactée par le numérique impose aux entreprises d'opérer les **mutations indispensables aux évolutions du marché**.

Après la Conférence des territoires

© senat.fr



Les sénateurs ont approuvé la tenue, le lundi 17 juillet, de la Conférence des territoires dans les locaux du Sénat.

Si un rendez-vous est donné dans six mois, la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des français et la baisse de 13 milliards de dépenses posent la question de l'avenir des collectivités territoriales.

Dans le prolongement de cette Conférence des territoires, par la voix de mon Collègue, Vincent Capo-Canellas, le Groupe Union Centriste a interrogé le ministre de l'action des Comptes publics, Gérard Darmanin sur les finances

des collectivités territoriales, qui lui a répondu: *«s'agissant de la première tranche et des trois tranches d'exonération de la taxe d'habitation pour 80 % des Français figurant dans le projet présidentiel, il s'agira bien d'un dégrèvement opéré par le Gouvernement : 3 milliards d'euros l'année prochaine, et 8,4 milliards, d'après nos calculs, au total, sachant, et vous le savez, qu'un peu plus de 12 millions de foyers sont déjà exonérés de cette taxe. Il s'agit d'un impôt socialement injuste pour les collectivités locales, et que, fiscalement, les Français ne comprennent pas.»*

Rendre les impôts plus justes, mais tout en conservant l'autonomie fiscale des collectivités : telle est bien la préoccupation des sénateurs centristes.

L'examen du projet de loi de finances pour 2018 à l'automne sera à l'évidence l'occasion d'inscrire cette réforme dans une refonte globale de la fiscalité locale qui devra indiquer également, les modalités de la baisse des dépenses des collectivités annoncée par le Gouvernement.

Les sénateurs centristes seront présents au rendez-vous !

Lutter contre le terrorisme

© senat.fr



Après l'adoption, le 4 juillet dernier, de la **sixième prorogation de l'état d'urgence** avec une fin programmée au 1er novembre, la France aura vécu presque deux ans sous ce régime.

De surcroît, depuis quatre ans, huit lois ont été adoptées pour lutter contre le terrorisme.

Lutter contre le terrorisme tout en conservant les libertés publiques de notre démocratie ; tel est bien l'objectif que le Groupe Union Centriste s'est donné pour examiner le projet de loi *renforçant la sécurité et la lutte contre le terrorisme* que le Sénat a examiné en première lecture le 18 juillet.

La **version de la Commission des Lois** telle que présentée par son Rapporteur, mon Collègue Michel Mercier propose les **équilibres souhaités** avec des mesures regroupées dans les chapitres :

- dispositions renforçant la prévention d'actes terroristes en créant dans le droit commun des outils adaptés à la lutte anti-terroriste contemporaine,
- mesures relatives aux techniques du renseignement,
- mesures relatives aux contrôles dans les zones frontalières.

Le Sénat a ainsi répondu aux **ambitions du Gouvernement** en évitant les mesures sécuritaires.

Le **maintien du contrôle du Parlement** participera à *«l'équilibre dans la durée entre les pouvoirs, exécutif, judiciaire, mais aussi législatif.»* : a tenu à souligner mon Collègue, Philippe Bonnecarrère.

C'est pour moi un **texte fondamental** que j'ai voté. L'Assemblée Nationale l'examinera très certainement avant la session ordinaire qui débutera le 2 octobre prochain.

Manifestation défense desserte ferroviaire à Luçon

© DR



Alors que la SNCF s'enorgueillit du lancement des lignes LGV mettant Rennes à 1h25 et Bordeaux à 2h04 de Paris, force est de constater qu'il reste beaucoup à faire sur le réseau Grand Ouest. La Vendée ne bénéficie pas de ces réductions de temps de parcours. Lorsqu'on emprunte régulièrement la ligne vers la capitale, que de retards, de correspondances non assurées, voire d'annulations !

A quand la LGV Paris/Nantes ?

Régler ces problèmes est urgent car le ferroviaire, comme la fibre optique ou le réseau routier sont les conditions indispensables au développement de notre département.

A l'opposé des auto-satisfecits, il est regrettable que les élus et habitants de Luçon soient obligés de descendre dans la rue comme ils viennent de le faire

à l'appel de l'ADSP (Association des usagers pour la Défense du Service Public du Pays de Luçon) pour une nouvelle fois, attirer l'attention sur le déclin de la desserte ferroviaire.

Le maintien de la liaison Nantes/Bordeaux, de la gare de Luçon, le rétablissement de la double voie sont impératifs.

La desserte des territoires est un enjeu de la revitalisation de ceux-ci, un enjeu contre la désertification.

Je resterai toujours mobilisée auprès des vendéens, avec tous les élus de notre département, pour que les TER, les trains inter-cités, les trains de marchandises et tous les chantiers structurels indispensables au développement de la Vendée, puissent être inclus dans les plans de développement du territoire et puissent aboutir.

Inauguration Vendée Tri à La Ferrière

© trivalis.fr



Nous avons assisté en compagnie de mon collègue Sénateur Didier Mandelli, à l'inauguration du centre de tri créé par Trivalis, conducteur du plan départemental d'élimination des déchets, sur le site des Ajoncs-Est à la Ferrière.

Ce centre classe les déchets d'emballage, suivant une classification en 10 matériaux, avant leur expédition sur des sites de recyclage en France et à l'étranger.

Cet établissement de tri a été inauguré par Yves Auvinet, Président du Conseil Départemental, en présence de Laurent Gérault, Vice-président du

Conseil Régional et de Jean-Marie Chamard, Maire de la Ferrière.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la protection de l'environnement et de l'économie circulaire. La Vendée se situe dans le peloton de tête des départements pour la gestion et le tri des déchets.

L'aspect pédagogique n'a pas été négligé, des programmes de visites sont prévus à l'intention des scolaires, au cours desquelles sera proposée une sensibilisation du jeune public sur les thèmes de biodiversité et de protection de la nature.

C'est une satisfaction de voir mis en application concrètement sur le terrain les textes et propositions que nous avons étudiés au Sénat dans le cadre de notre participation au Groupe d'études de gestion des déchets.

Inauguration réseau boîte à dons

© DR



La boîte à dons est un des outils du programme zéro déchet, zéro gaspillage. L'objectif est de favoriser la réduction des déchets et de favoriser le recyclage. Une telle opération s'inscrit dans la politique de protection de l'environnement et dans l'économie circulaire.

Le principe est simple, vous déposez les objets dont vous ne voulez plus, mais utilisables, et qui seront repris par d'autres.

L'inauguration du réseau de boîte à dons dans 25 campings du littoral vendéen a eu lieu en présence de Franck Chadeau, Président de la Fédération vendéenne de l'hôtellerie de plein air.

Je salue cette initiative de Trivalis, parfaitement comprise et admise par les collectivités locales qui s'en sont emparées.

Le législateur impose ou incite au travers de lois telles que celles sur le Grenelle de l'environnement, sur la transition énergétique, sur la biodiversité. Cependant la loi ne fera pas tout, elle doit s'accompagner d'initiatives des particuliers, des collectivités locales ou

d'organismes comme Trivalis.

C'est en partenariat avec l'ADEME, la Fédération vendéenne de l'hôtellerie de plein air, Vendée Expansion, que cette opération conduite par Romaric Lesaint, a pu aboutir. En relation étroite également avec ESNNOV, association d'insertion qui a été choisie à l'issue d'un appel d'offres pour réaliser les boîtes à dons.

Plus de tri pour réduire nos déchets à collecter et à traiter.

© DR



L'assemblée de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée s'est déroulée comme chaque année à la Maison des Communes sous la Présidence d'Anne-Marie Coulon.

Outre les nombreux maires et présidents d'intercommunalités présents, l'assemblée accueillait, Yves Auvinet, Président du Conseil Départemental, Bruno Retailleau, Président de la Région Pays de la Loire, mon collègue Sénateur Didier Mandelli, ainsi que les députés vendéens nouvellement élus : Pierre Henriot, Martine Leguille-Balloy, Stéphane Buchou.

Le colloque placé sous le thème «La capacité à innover ensemble» a été l'objet de nombreux échanges, mais aussi le moment de faire le point sur les actions menées et à entreprendre.

Madame la Présidente a également souhaité revenir sur les problèmes rencontrés par les agriculteurs et le versement des MAE, thème repris par différents orateurs.

Il y a urgence dans les territoires.

Ces rencontres sont toujours très utiles pour les parlementaires : rester au plus près des acteurs de terrain, connaître leurs difficultés et préoccupations, et adapter les moyens à mettre en œuvre pour apporter notre concours.

Journées d'hommages

© DR



Le 16 juin dernier à Brétignolles-sur-Mer, le Souvenir Français rendait hommage au lieutenant-colonel Fernand Pierrot, pilote de chasse sur Yak-9 dans la célèbre escadrille « Normandie-Niemen ».

La cérémonie à l'occasion du 75ème anniversaire de cette escadrille de la France libre incorporée sur le front russe, était présidée par Christian Tricoire, Président du Souvenir Français et Patrick Chouquet, adjoint au Maire.

Parmi l'assistance, les enfants et petits-enfants de Fernand Pierrot et une délégation du Pays des Olonnes conduite par Monsieur Seguin.

L'appel du 18 juin lancé à la BBC par le Général de Gaulle, était quant à lui commémoré le 18 juin à la Roche sur Yon , en présence notamment de Luc Bouard, Maire de Nathalie Gosselin, conseillère régionale et de Franck Pothier.

Le discours prononcé à cette occasion par une lycéenne de Sainte-Marie-du-Port nous invite tous au devoir de mémoire.

Vendée Coeur

© vendeecoeur.fr



Avec l'équipe Sables et Traditions emmenée par Philippe Petit, j'ai pu participer aux 24h de paddle organisés par Vendée Cœur, sur le lac de Tanchet aux Sables d'Olonne.

Fabrice Garandea, Président de l'Association, avec toute son équipe, ses partenaires et bénévoles, a organisé cette deuxième édition au profit de l'Association l'Etoile de Martin – Espérer et grandir sans cancer, qui consacre son activité à l'aide à la recherche contre les cancers des enfants.

Vendée Cœur, événement inspiré de Glisse en Cœur au Grand Bornand (Haute-Savoie), permet à travers une compétition sportive d'y associer un événement caritatif.

A souligner la participation de nombreuses entreprises, des Vendéens de Paris, et de représentants du Grand Bornand.

Belle réussite sportive et humaine, les équipes engagées ont suscité de nombreux dons, et en annonçant les résultats, plus de 45 000 €, l'émotion était grande pour Fabrice Garandea et la Présidente de l'Etoile de Martin, les participants, partenaires, et le public. Cette édition 2017 c'est 2 fois plus de dons que celle de 2015.

Bravo et félicitations à tous les organisateurs et leurs équipes pour leur implication, leur travail et leur modestie qui concluaient la journée par ces mots :

«Le fondamental de l'être humain, c'est d'être bon pour l'autre. Nous sommes tous touchés par la maladie des enfants. On n'imagine pas que cela puisse arriver autour de nous. Nous avons abordé un sujet sérieux sans nous prendre au sérieux».

Visite et échanges à La Genétouze

© DR



La Genétouze, commune satellite de la Roche sur Yon, a su préserver sa personnalité, sa singularité et se rendre attractive.

C'est ce qu'expliquent Monsieur Guy Plissonneau, Maire et ses élus en soulignant l'action volontariste engagée depuis quelques décennies pour avoir la maîtrise du foncier, clé de tout développement.

Cette vision a permis de faire face à la forte croissance démographique par la réalisation de plusieurs lotissements communaux et d'un programme immobilier, en centre bourg, pour implanter ou conforter des commerces structurants.

La rencontre avec les artisans qui contribuent au dynamisme de la Genétouze, tels que l'atelier de la boulangerie-pâtisserie Bibard, véritable locomotive, les gérants de la supérette-traiteur, la fleuriste etc... confirme ce

sentiment.

L'activité culturelle n'est pas en reste. Entre autres équipements il faut noter un superbe théâtre récemment rénové, de 200 places mis à la disposition de la Compagnie théâtrale locale.

Beaucoup de projets sont encore dans les cartons de cette municipalité très active, qui malgré la diminution des dotations, réussit à investir et mener à bien de nombreux projets.

Fête de la meunerie à Nieul-sur-l'Autise

© DR



La municipalité, la communauté de communes, le département apportent leur soutien et accompagnent Véronique Limoges, Présidente de l'association de la fête de la meunerie, soutenue également par les 800 bénévoles dans l'organisation et la mise en œuvre de cette magnifique manifestation qui anime tous les 2 ans et cela depuis 30 ans les rives de l'Autise.

Répondant à l'invitation de Monsieur le Maire, Michel Brossard, de nombreux maires des communes du département, conseillers départementaux, conseillers régionaux, ont parcouru avec moi, sous la houlette de Vincent Moinard, cette reconstitution d'un village du début siècle dernier depuis l'école jusqu'aux stands des différents métiers qui animaient nos campagnes.

Musique et bal populaire rythmaient l'ambiance conviviale, pour le plus grand

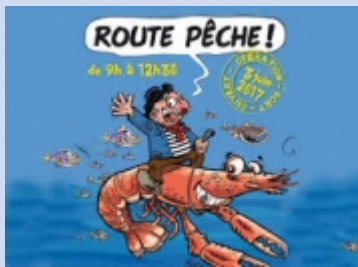
plaisir des 4 000 visiteurs, tandis que les produits locaux étaient mis à l'honneur.

Ces moments font partie du patrimoine immatériel de nos territoires, et il convient de garder cette mémoire vivante. Leur reconnaissance est le socle du futur.

Félicitations à tous les acteurs de cette magnifique journée. La fête de la meunerie nous rappelle également l'importance des meuniers et des moulins dans les heures sombres de l'Histoire vendéenne.

Route Pêche-Port Ouvert aux Sables d'Olonne

© lessablesdolonne.fr



Respectant la tradition, le port de pêche et la criée des Sables d'Olonne ont ouvert leurs portes le 3 juin dernier pour faire découvrir au grand public le quotidien des marins pêcheurs.

Dans une ambiance festive, le Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins (COREPEM) a proposé des animations et des dégustations gratuites des produits de la mer.

Ce fut une excellente occasion pour le COREPEM et la CCI de faire se rencontrer le monde de la pêche et les consommateurs.

Cela me permet également d'échanger avec le Président du COREPEM, José Jouneau et le directeur de la criée Pierre Genais sur les problèmes de la profession. Nous évoquons l'économie bleue, la transition énergétique, la

préservation des milieux marins. etc...

En réalité, le monde de la pêche a besoin d'être accompagné et soutenu par une véritable ambition politique pour maintenir l'activité de nos ports vendéens et préserver les ressources.

Le Brexit ne sera pas sans conséquence pour nos pêcheurs, c'est avec un véritable Ministère de la Mer que leurs intérêts pourront être défendus.

Dans mon communiqué publié au lendemain de la constitution du gouvernement Macron je déplorais l'absence d'un tel Ministère. J'espère cependant que leurs intérêts seront ardemment défendus dans les négociations entre Bruxelles et le Royaume-Uni.

© libre de droit



Au Sénat

24 septembre : élections pour la moitié de la Haute Assemblée

Du 2 au 5 octobre : renouvellement des instances du Sénat

- lundi 2 : Scrutin secret à la tribune pour l'élection du Président du Sénat
- mardi 3 : Remise à la Présidence des listes des membres des groupes, des déclarations politiques des groupes et des déclarations comme groupe minoritaire ou d'opposition

- mercredi 4 : Réunion des présidents de groupe et, le cas échéant, du délégué de la réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour établir les listes des candidats aux fonctions de vice-président, questeur et secrétaire

- Après remise de ces listes à la Présidence et leur publication, désignation des vice-présidents, questeurs et secrétaires du Sénat et proclamation de la constitution du Bureau définitif à l'issue de la séance publique

- Remise à la direction de la législation et du contrôle des listes des candidats aux sept commissions permanentes et à la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne

- . Annonce de la publication de ces listes et de leur ratification sauf opposition dans le délai d'une heure après leur présentation en séance publique

- jeudi 5 : constitution des bureaux des sept commissions permanentes et de la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne

- 15 h 45 : constitution du bureau de la commission des affaires européennes

- 17 h 00 : Conférence des Présidents qui fixe l'ordre du jour des semaines à venir

Le mardi 10 en séance publique, désignation des membres :

- de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST)

- des délégations

- . aux entreprises

- . aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

- . aux collectivités territoriales et à la décentralisation

- . à la prospective

- . à l'outre-mer

- . à l'élection des juges à la Cour de justice de la République

- représentant le Sénat

- . à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

- . à l'Assemblée parlementaire de la francophonie

- . à l'Union interparlementaire (UIP)

- . à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord

- . à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

- . à l'Assemblée parlementaire de coopération économique de la Mer noire

- . à l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée

- . à l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Retrouvez mon actualité sur les réseaux sociaux

© libre de droit



Facebook : www.facebook.com/annick.billon.7

Twitter : @AnnickBillon

CONTACT

Au Sénat

Béatrice Moinard

Tel : 01 42 34 29 11 - 06 59 46 72 02

E-mail : a.billon@senat.fr

Permanence parlementaire

Résidence Clemenceau

125 boulevard Aristide Briand

85000 La Roche-sur-Yon

Tel : 02 51 36 16 99

Christa BLAIN

Tel : 06 31 74 05 61

Yves HUET

Tel : 06 37 80 42 95

Facebook : facebook.com/annick.billon.7

Twitter : @AnnickBillon

www.udi-uc-senat.fr